

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU PRODUIT :



Désignation commerciale :

Additif pour Gasoil

GS 77

1.1 Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : GS 77

Code du produit : AF030

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation de la substance/du mélange :

Additif pour carburant.

Veuillez consulter la section 16 pour les utilisations homologuées conformes à la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison Sociale : SIPROTEC sas.

Adresse : 1 Route du Stade - 43320.LOUDES. France.

Téléphone : +33 (0)4 71 08 02 20.

Fax : +33 (0)4 71 08 02 42.

Email : contact@siprotec.fr

Web : www.siprotec.fr

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Définition du produit :

Mélange.

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Ce produit est classé comme dangereux

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

Skin Sens. 1, H317

Carc. 2, H351

Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus)

STOT SE 3, H336

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 2, H411

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention :

Faire appel immédiatement à un médecin. EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Recueillir le produit répandu. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux :

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic

Naphthalene

Alkyl amine

Aryl alkylene amine

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS sur les composants

3.2 Mélanges :

Les huiles minérales dans ce produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO), conformément à la norme IP346.

Composants dangereux :

Nom chimique	Identification	%	Class. CLP	Type
Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic	CE : 265-198-5 CAS : 64742-94-5	30 à 60 %	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	[1]
Alkyl phenol	REACH : 01-2119555270-46 CE : 204-881-4 CAS : 128-37-0	5 à <10%	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Naphthalene	CE : 202-049-5 CAS : 91-20-3	5 à <10%	Flam. Sol. 2, H228 Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	CE : 202-436-9 CAS : 95-63-6	1 à <5%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	[1] [2]
N,N-dimethylcyclohexylamine	REACH : 01-2119533030-60 CE : 202-715-5 CAS : 98-94-2	1 à <5%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Huile minérale	Mélange	1 à <5%	Non classé.	[2]
2-Ethyl hexanol	REACH : 01-2119487289-20	1 à <5%	Acute Tox. 4, H332	[1]

	CE : 203-234-3 CAS : 104-76-7		Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	
Long-chain alkenyl amide	CE : 270-840-2 CAS : 68478-81-9	1 à <5%	Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361fd (Fertilité et Foetus) Aquatic Chronic 4, H413	[1]
Aryl alkylene amine	CE : 202-374-2 CAS : 94-91-7	1 à <5%	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1A, H317 Repr. 1B, H360FD (Fertilité et Foetus) Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Tetraethylenepentamine	CAS: 112-57-2	0,1 à 0,5	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]

Pour l'explication des abréviations, voir section 16.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

L'absence de numéros d'enregistrement REACH signifie que la substance est exemptée d'enregistrement, qu'elle ne franchit pas le seuil de volume minimal donnant lieu à enregistrement, que la date d'enregistrement n'est pas encore passée ou que ces informations sont de nature propriétaire.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si la victime respire avec difficulté, donner de l'oxygène.

Contact avec la peau :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez

un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des secouristes :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation :

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau :

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion :

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur

Larmolement

Rougeur

Inhalation :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Nausées ou vomissements

Migraine

Somnolence/fatigue

Étourdissements/vertiges

Évanouissement

Poids fœtal réduit

Augmentation de la mortalité fœtale

Malformations du squelette

Contact avec la peau :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur ou irritation

Rougeur

La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Poids fœtal réduit

Augmentation de la mortalité fœtale

Malformations du squelette

Ingestion :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleurs stomacales

Nausées ou vomissements

Poids fœtal réduit

Augmentation de la mortalité fœtale

Malformations du squelette

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Notes au docteur/médecin : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange :

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes :

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers**Équipements de protection particuliers des pompiers :**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Méthodes spécifiques d'extinction :

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles :****6.1.1 Pour le personnel général :**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

6.1.2 Pour les secouristes :

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage. :**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections**Équipement de protection individuelle :**

Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets :

Voir rubrique 13 pour plus de détails.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Conseils pour une manipulation sans danger :**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. NE PAS ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Incitation de la sensibilisation de la peau pouvant résulter d'un seuil inférieur à la classification générale par des personnes individuelles déjà sensibilisées.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations :

Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel :

Le combustible (essence/fuel) traité avec ce pack d'additif, que ce soit pour un usage industriel, professionnel ou domestique, contiendra moins de 0,1 % des substances qui le composent. Par conséquent, un scénario d'exposition n'a pas été jugé nécessaire pour ce produit et ces utilisations. Les risques et les mesures de gestion des risques seront associés au combustible et non aux additifs dilués.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Europe :

Alkyl phenol	EH40 (UK) (Europe, 2002). TWA : 10 mg/m ³ 8 heures.
Naphthalene	EU OEL (Europe). TWA : 10 ppm 8 heures. TWA : 50 mg/m ³ 8 heures. Forme : EH40/2005
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	EH40 (UK) (Europe). TWA : 20 ppm
Huile minérale	EH40-MEL (Europe, 2002). TWA : 5 mg/m ³ 8 heures.

France :

Naphthalene	INRS (France, 1/2008). VME : 50 mg/m ³
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	INRS (France, 1/2008). VME : 100 mg/m ³ VLE : 250 mg/m ³

Procédures de surveillance recommandées :

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence aux normes de surveillance appropriées. Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Dose dérivée sans effet / concentration prédite sans effet

Si la DNEL ou la PNEC sont indiquées, elles représentent les substances potentielles déterminant les risques pour le produit. Les substances spécifiques déterminant les risques pour le produit sont répertoriées dans les scénarios d'exposition trouvés dans l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

Dose dérivée sans effet

Désignation	Orale (DNEL)	Cutanée (DNEL)	Inhalation (DNEL)
Naphthalene	1 mg/kg bw/jour (opérateur) 0,5 mg/kg bw/jour (consommateur)	3 mg/kg bw/jour (opérateur) 1,5 mg/kg bw/jour (consommateur)	0,037 mg/m ³ (opérateur) 0,0183 mg/m ³ (consommateur)
2-Ethyl hexanol	1,1 mg/kg bw/jour (consommateur)	23 mg/kg bw/jour (opérateur) 11,4 mg/kg bw/jour (consommateur)	23 mg/kg bw/jour (opérateur) 2,3 mg/m ³ (consommateur)
Long-chain alkenyl amide	0,625 mg/kg bw/jour (consommateur)	1,04 mg/kg bw/jour (opérateur) 0,625 mg/kg bw/jour (consommateur)	
Aryl alkylene amine	0,25 mg/kg bw/jour (opérateur) 0,125 mg/kg bw/jour (consommateur)	0,25 mg/kg bw/jour (opérateur) 0,125 mg/kg bw/jour (consommateur)	0,88 mg/m ³ (opérateur) 0,22 mg/m ³ (consommateur)

Concentration prédite sans effet

Alkyl phenol : Eau douce : 0,000199 mg/l
Eau de mer : 0,00005 mg/l
Naphthalene : Eau douce : 0,0024 mg/l
Eau de mer : 0,0024 mg/l
Aryl alkylene amine : Eau douce : 0,001 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique :

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesure de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage :

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

Protection des mains :

Protection des mains : Porter des gants de protection chimique. Des gants nitrile d'une épaisseur minimale de 0,4 mm ont généralement une durée de vie avant perméation de 120 minutes ou moins lorsqu'ils sont en contact fréquent avec la substance. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation ci-avant. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance.

Protection du corps :

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Protection respiratoire :

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat si les limites d'exposition risquent d'être dépassées. Faire appel à un professionnel avant de choisir et d'utiliser un respirateur. Choisir le respirateur en fonction de sa capacité à assurer une protection suffisante dans des conditions de travail données et à des niveaux donnés de contaminant atmosphérique. Appareil de protection respiratoire approuvé/homologué avec cartouches de protection contre les vapeurs de composés organiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIETES PHYSIQUE ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide
Couleur :	Rouge-brun (foncé)
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	Non disponible
Point de fusion :	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	61 °C (vase clos)
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable (liquide)
Limite d'explosivité, supérieure :	Non disponible
Limite d'explosivité, inférieure :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Densité relative :	Non disponible
Densité :	0,926 g/cm ³ (15 °C)
Hydrosolubilité :	Non disponible
Solubilité dans d'autres solvants :	Non disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité cinématique :	0,1 cm ² /s (40,0 °C) 3 cm ² /s (100 °C)
Propriétés explosives :	Non disponible
Propriétés comburantes :	Non disponible

9.2. Autres informations

Non disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1 Réactivité**

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes, étincelles, et flammes nues.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants et réducteurs forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes :

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Solvant naphtha (pétroleum), heavy aromatic	> 2500 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Lapin)	
Alkyl phenol	> 2930 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Lapin)	
Naphthalene	> 533 mg/kg (Rat)	> 2500 mg/kg (Rat)	> 0,4 mg/l (Rat) - 4h
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	600 mg/kg (Rat)	> 3440 mg/kg (Lapin)	10,2 g/m ³ (Rat) - 4h
N,N'-Dimethylcyclohexanamine	272 mg/kg (Rat)	380 mg/kg (Rat)	1,7 à 5,8 mg/l (Rat) - 6h
Huile minérale	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Lapin)	> 5000 mg/m ³ (Rat) - 4h
2-Ethyl hexanol	2040 mg/kg (Rat)	3000 mg/kg (Rat)	0,89 à 5,3 mg/l (Rat) - 4h
Long-chain alkenyl amide	10,4 g/kg (Rat)		
Aryl alkylene amine	1350 mg/kg (Rat)		
Tetraethylenepentamine	2100 mg/kg (Rat)	660 mg/kg (Lapin)	

Conclusion/Résumé :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

Peau :

Provoque une irritation cutanée.

Yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

Respiratoire :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé :

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé :

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic :

Catégorie : 3

Voie d'exposition : Non applicable.

Organes cibles : Effets narcotiques.

Benzene, 1,2,4-triméthyl- :

Catégorie : 3

Voie d'exposition : Non applicable.

Organes cibles : Irritation des voies respiratoires.

N,N-Diméthylcyclohexylamine :

Catégorie : 3

Voie d'exposition : Non applicable.

Organes cibles : Irritation des voies respiratoires.

2-Ethyl hexanol :

Catégorie : 3

Voie d'exposition : Non applicable.

Organes cibles : Irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic : Catégorie 1.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation :

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau :

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion :

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur

Larmolement

Rougeur

Inhalation :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Nausées ou vomissements

Migraine

Somnolence/fatigue

Étourdissements/vertiges

Évanouissement

Poids fœtal réduit

Augmentation de la mortalité fœtale

Malformations du squelette

Contact avec la peau :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur ou irritation

Rougeur

La formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Poids fœtal réduit

Augmentation de la mortalité fœtale

Malformations du squelette

Ingestion :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleurs stomacales

Nausées ou vomissements

Poids fœtal réduit

Augmentation de la mortalité fœtale

Malformations du squelette

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats :

L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.

Effets potentiels différés :

Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats :

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Effets potentiels différés :

Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Conclusion/Résumé :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités :

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité :

Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité :

Aucun effet important ou danger critique connu.

Térogénicité :

Peut nuire au fœtus.

Effets sur le développement :

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité :

Peut nuire à la fertilité.

Autres informations :

Non disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour le poisson
Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic	CE50(72h) < 10 mg/l	CE50(48h) < 10 mg/l	CL50(96h) < 10 mg/l
Alkyl phenol			CL50(48h) 5 mg/l
Naphthalene		CE50(48h) 3,4 mg/l	CL50(96h) 0,51 mg/l
Benzene, 1,2,4-trimethyl-		CE50(48h) 6,14 mg/l	
N,N'-Dimethylcyclohexanamine	CE50(72h) 0,31 mg/l		
Aryl alkylene amine		CE50(48h) 75 mg/l	CL50(96h) 20 à 46 mg/l

Conclusion/Résumé :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Conclusion/Résumé :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Biodégradabilité :

N,N-dimethylcyclohexylamine : Facilement

2-Ethyl hexanol : Facilement

Aryl alkylene amine : Facilement

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Produit :**

2-Ethyl hexanol

Bioaccumulation :

Faible.

Coefficient de partage : n-octanol/eau :

log Pow : < 1

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit****Méthodes d'élimination des déchets :**

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Catalogue des déchets :

Code UE de destruction des déchets (CED)

Code des déchets :

13 07 03* - autre combustibles (y compris les mélanges)

Remarques :

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA : UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID, ADN/ADN, IMDG, IATA : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (pétroleum distillates)

14.3 Classe(s) de danger de transport

ADR/RID, ADN/ADN, IMDG, IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN/ADN, IMDG, IATA : III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID, ADN/ADN, IMDG, IATA : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID, ADN/ADN, IMDG, IATA : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni. Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Autres informations :

ADR/RID : Numéro d'identification du danger : 90

IMDG : Remarques : Polluant marin.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

État de l'Inventaire International

Europe, Australie, Canada, Chine, Japon, Rép. De Corée, Nouvelle-Zélande, Philippines et États-Unis :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Malaisie et Taïwan :

Indéterminé.

Autres réglementations :

Allemagne

Classe de risques pour l'eau :

3 Annexe No. 4

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

Lorsqu'ils sont inclus, les scénarios d'exposition ont été déterminés d'après l'examen des substances déterminant les risques et l'application prévue du produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrase H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H361FD Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. 2, H330 : TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
 Acute Tox. 3, H301 : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3
 Acute Tox. 3, H311 : TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3
 Acute Tox. 4, H302 : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
 Acute Tox. 4, H312 : TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
 Acute Tox. 4, H332 : TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
 Aquatic Acute 1, H400 : TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1, H410 : TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2, H411 : TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 Aquatic Chronic 4, H413 : TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 4
 Asp. Tox. 1, H304 : DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
 Carc. 2, H351 : CANCÉROGÉNOCITÉ - Catégorie 2
 EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 Eye Dam. 1, H318 : LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
 Eye Irrit. 2, H319 : LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
 Flam. Liq. 3, H226 : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
 Flam. Sol. 2, H228 : MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
 Repr. 1B, H360FD : TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité et Fœtus) - Catégorie 1B
 Repr. 2, H361fd : TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité et Fœtus) - Catégorie 2
 Skin Corr. 1B, H314 : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
 Skin Irrit. 2, H315 : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 Skin Sens. 1, H317 : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
 Skin Sens. 1A, H317 : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
 Skin Sens. 1B, H317 : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
 STOT SE 3, H335 : TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
 STOT SE 3, H336 : TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Clé/légende des abréviations utilisées dans cette FDS :

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité :
 Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Rédigée par : Service Technique SIPROTEC Lubrifiants

Date : 21 février 2020

Version : 2

Révision : 2

Annule et remplace la version du : 17 avril 2015

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ